

DEPARTEMENT

de la MOSELLE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	10

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 octobre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

11/10/2024

Présents : URBAN Michel, BECKER Cyrille, ERHARD André, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, ZIPPEL Florianne, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis, TROSZCZYNSKI Céline, BENOIT Pierre

Absents excusés :

Nombre de procuration :

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 40/2024 : PROGRAMMATION DE L'INVESTISSEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE.

Monsieur le Maire, Michel URBAN explique au Conseil Municipal son projet de rénovation.

Monsieur le Maire souhaite rénover l'ancien lavoir qui abrite à ce jour l'atelier technique, le stockage, les garages et l'ancien jeu de quilles de la commune.

L'ancien lavoir de la commune sera rénové complètement pour apporter plus de confort aux administrés, aux agents mais également de réaliser des économies d'énergie.

Le bâtiment se composera : Etude de faisabilité -Antoine GUERRISI Architecte

- 1 bureau pour le Maire
- 1 bureau pour la secrétaire de mairie / Hall d'accueil des usagers
- 1 salle plurifonctionnelle :
 - o Mairie : salle de conseil, salle de mariage / baptême civil
 - o Foyer : fêtes, locations aux usagers
 - o Associations de la commune.
- 1 salle de rangement et de stockage
- 1 galerie
- 1 office
- 1 sanitaire
- Les combles serviront pour l'archivage des documents de la mairie.

Les travaux envisagés ont un coût prévisionnel estimés à : **493 700.00€ HT** sans les frais d'architecte.

Proposition commerciale de travaux par **SOCOTEC Construction de Woippy**, supervisée par l'architecte **Antoine GUERRISI**.

DESCRIPTION :

- Durée prévisionnelle des travaux 10 mois.
- Aide à la rédaction de la notice de sécurité et accessibilité devant accompagner le permis de construire
- 4 phases de prestations proposées : Conception, Documents d'exécution, Travaux et suivi d'exécution, Réception
- Mission placée sous la responsabilité d'un ingénieur nommé « Pilote » sur ce dossier est désigné : Monsieur François JIMENEZ (sous réserve de disponibilité à l'acceptation de l'offre)
- Méthodologie sur outil informatique « Rapsotec » - mémoire du chantier, rapport instantané à la collectivité

CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Honoraires dus à la signature ⇒ 10%
- Honoraires dus la remise à la remise du RICT ⇒ 15%
- Honoraires au démarrage des travaux ⇒ 10%
- Honoraires en cours de travaux ⇒ 55%
- Honoraires dus à la remise du RFCT ⇒ 10%

- Honoraires au démarchage des travaux ⇒ 15%
- Honoraires en cours de travaux ⇒ 55%
- Honoraires dus à la remise de l'attestation ⇒ 30%

N.B : ce projet s'étend également à la création d'un abri pour le matériel de l'agent technique (transformation de l'abri bus à côté du foyer en lieu de stockage) ainsi qu'un petit city-stade (sur le terrain Rein)

Des subventions ont été demandées pour réaliser les travaux à 3 organismes :

- L'Etat
- La Région
- Le Département

Les dotations des subventions se répartissent ainsi :

SUBVENTIONS ACCORDEES		
Organismes	Subventions	Montants
Etat	DETR	171 246.00 €
Département	AMBITION MOSELLE	130 000.00 €
Région	GRAND EST	93 810.00 €
	Total subventions	395 056.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement d'un permis de construire.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 1 POUR, 1 ABSTENTION, 8 CONTRES

Fait à RAVILLE, le 18 octobre 2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

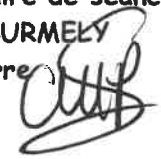
Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance

CHLOUP SURMELY

Marie-Pierre



ANNEXE N°1**DCM 40/2024 : PROGRAMMATION DE L'INVESTISSEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE.****Les dépenses et les recettes de cette rénovations se ventilent de cette façon :**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	Montants	Subventions	Montants
SOCOTEC - Pass confiance Contrôle technique	6 400.00 €	Etat DETR	171 246.00 €
		Dep. Ambition Moselle	130 000.00 €
SOCOTEC - Pass confiance Attestation PMR	300.00 €	Région Grand Est	93 810.00 €
SOCOTEC - prévisionnel des travaux (hors VRD)	487 000.00 €		
TOTAL HT	493 700.00 €		
GUERRISI - Frais architecte	à ajouter : environ 8% du montant	TOTAL	395 056.00 €